

Animation - Formation - Prévention - Subventions aux associations

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Après étude des dossiers correspondants, la Commission Animation-Formation-Prévention propose à l'unanimité au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

1 - Animation

- Secteur Intégration

FRATE (Formation Réflexion Animation pour le Travail et l'Education) : subvention de 25 000 F représentant la participation de la Ville aux frais de fonctionnement 1992 de la Mission Intégration créée dans le cadre de la convention Etat/Ville/Fonds d'Action Sociale.

ARC EN CIEL (Association d'animation de la cité des Orchamps) : subvention de 2 000 F : participation de la Ville à l'organisation de manifestations festives sur la cité pour Noël 1992. Cette association recevra une aide équivalente de l'Etat dans le cadre des crédits de la «politique de la Ville».

La dépense, soit 27 000 F, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 945-90.657 code service 47030.

2 - Formation

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI : subvention exceptionnelle de 6 000 F pour l'organisation des échanges européens et l'accueil de jeunes étrangers.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 961.0.657 code service 47020.

3 - Prévention

- Secteur Intégration

ATIC : Association pour le Travail d'Intérêt Communautaire : subvention exceptionnelle de 78 000 F.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 945-92/657 code service 47040 après transfert d'une somme de 69 000 F en provenance du chapitre 945-90/657 code service 47030 et 4 100 F en provenance du chapitre 945.90.645 code service 47030.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.